

# PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 21 Mai 2019 A 19H30

L'an deux mille dix- neuf et le 21 Mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 14 Mai 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Etaient présents : ALBERT Magalie - ALLIOT Lucille - ALVADO Régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves – BARBERO Michel - BARRIOS-CHETCUTI - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte - FAIVRE Sébastien - FOING Jacqueline - GAC Catherine - LOURDE Michèle - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : DESPIERRE Francis à Yves AUDOUIN - RUQUET Adolphe à FOING Jacqueline

**Mme MAILHOL est désignée secrétaire de séance**

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h30.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote.

Le procès-verbal de la séance du 09/04/2019 est adopté à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

\*\*\*\*\*

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la question du renouvellement de la ligne de trésorerie.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Les élus valident à l'unanimité cette demande, Mme le Maire les remercie.



- Permettre le maintien et le développement des activités
- S'inscrire dans la dynamique intercommunale

Mme le Maire décline la mise en œuvre de ces objectifs et rappelle la nécessité pour la commune de freiner sa consommation d'espace afin de préserver les activités agricoles.

A l'issue des débats, Mme le Maire conclut en indiquant que la révision du PLU répondra aux enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et urbains tels que fixés par le SCOT du Pays du sud Toulousain.

### III) CONVENTION PROJET URBAIN PARTENARIAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus qu'elle ne rapportera pas ce dossier et donne la parole à M.AUDOUBERT.

Ce dernier rappelle que l'AGESEP envisage de réaliser la nouvelle Maison d'accueil spécialisée dans le traitement de la sclérose en plaques, sur un terrain cédé à titre gratuit par la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme, le projet urbain partenarial (PUP) permet à la commune de faire participer un constructeur au coût des équipements publics rendus nécessaires par son opération.

Dans ces conditions, M.AUDOUBERT propose la conclusion d'une convention de PUP afin de faire participer l'AGESEP au financement des équipements publics suivants :

- L'extension du réseau d'eau potable et le renforcement de la défense incendie par le SMDEA09 pour un coût total de 33 967.99 € HT.
- La création d'une voie latérale d'accès par la Communauté de Communes du Volvestre sur une longueur de 70 ml avec création d'un trottoir, d'une piste cyclable, l'aménagement de fossés et d'un espace vert, pour un coût total de 115 453.10 euros HT, sur lequel la commune bénéficie d'un taux de subvention de 46.25% qui porte le coût des travaux à 62 056.04 euros HT.
- L'élargissement du Chemin de Chantemesse par la Communauté de Communes du Volvestre sur une longueur de 280 ml avec la création d'un trottoir, d'une piste cyclable et l'aménagement d'un fossé, pour un coût total de 168 466.99 euros HT, sur lequel la commune bénéficie d'un taux de subvention de 46.25% qui porte le coût des travaux à 90 551.98 euros HT.

Les équipements publics sont estimés à 186 576.01 € HT dont **101 815.47 € euros** seront pris en charge par le constructeur, soit 54.57 % du montant total des travaux.

En échange de cette participation au coût des équipements publics, le signataire de la convention sera exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée de 9 années, précision faite que l'exonération ne peut dépasser dix ans.

M.AUDOUIN demande le coût pour la collectivité de ces équipements.

Il lui est répondu que le montant des investissements pour la commune s'élèvera à 84 761 €, dont une partie sera consommée sur l'enveloppe du pool routier.

Les trottoirs ne seront pas inclus dans cette enveloppe mais pourront bénéficier d'une subvention du Conseil départemental à hauteur de 40%.

Mme le Maire ajoute que l'assainissement collectif et pluvial, le renforcement électrique et la desserte en gaz ne coûteront rien à la collectivité alors que ces réseaux desserviront le futur lotissement communal.

M.AUDOUBERT, rapporteur du projet, donne lecture des principales dispositions du projet de convention ci-annexé et propose aux élus de passer au vote.

Les élus décident à l'unanimité après en avoir délibéré,

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
(Mme VEZAT ne prend pas part au vote)		Adopté à l'unanimité	

- de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du Code de l'urbanisme,

- d'autoriser M.AUDOUBERT, 1<sup>er</sup> adjoint à signer la convention de projet urbain partenarial ci-annexée sur le périmètre du permis de construire projeté par l'AGESEP, conformément au plan ci-joint, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

#### **IV) PROJET CESSION IMMEUBLE COMMUNAL:**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

Mme le Maire informe les élus, que la locataire de la maison située place de la Halle a donné son congé.

Le logement vacant depuis le 01/05 nécessiterait des travaux d'isolation et de mise aux normes (simple vitrage, volets en bois état moyen, traces d'humidité provenant de l'extérieur et du sol).

Ce logement étant productif de peu de revenus et afin d'éviter le coût de ces travaux de rénovation, Mme le Maire propose de mettre en vente ce bien.

Les services des Domaines ont réalisé une estimation à 52 000 € HT, un prix de vente à 60 000 € HT est avancé par Mme le Maire.

Elle précise que si un commerçant était intéressé par ce bien y compris en location, la priorité lui serait donnée afin de dynamiser le centre-bourg.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des élus :

Votants : 23	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1 (A.RUQUET)
Adopté à la majorité			

- De retenir le projet de cession de l'immeuble cadastré section E n°635 au prix de 60 000 € HT.

## **V) PISCINE ETE**

### 1) **Tarifs entrée piscine** :

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de réviser les tarifs d'entrée de la piscine d'été à compter de juillet 2019, afin de les harmoniser avec ceux pratiqués par les communes voisines :

ADULTE INDIVIDUEL	2,00 €
MOINS DE 18 ANS INDIVIDUEL	1,50 €
GROUPE MOINS DE 18 ANS (10 personnes et plus) et ACCOMPAGNANTS	1,00 €
GROUPE ADULTES	1.00 €
VISITEURS	1,00 €
ABONNEMENT MENSUEL PLUS DE 18 ANS	20,00 €
ABONNEMENT MENSUEL MOINS DE 18 ANS	15,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité de valider ces nouveaux tarifs :

Votants : 23	Pour : 22	Contre : 1 (S.FAIVRE)	Abstention : 0
Adopté à la majorité			

Mme le Maire informe par ailleurs, que le SIVOM versera une participation forfaitaire de 1 500 à 2 000 € en compensation de la gratuité des entrées pour les campeurs et camping-caristes.

### 2) **Tarifs créneaux piscine** :

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire informe le conseil municipal que des associations ou professionnels ont sollicité la commune pour disposer de créneaux horaires dans le bassin d'été en dehors des heures d'ouverture au public.

Cette demande étant nouvelle, les élus doivent délibérer pour fixer le tarif horaire.

Mme le Maire propose 20€ de l'heure, sans surveillance du maître-nageur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider ces tarifs.:

Votants :	23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité				

### 3) **Tarifs boissons confiseries** :

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire propose aux élus de maintenir les tarifs 2018 des boissons et confiseries pour l'été 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les tarifs dont Mme le Maire donne lecture.

Votants :	23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité				

## **VI) TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un rappel des services de l'Etat, le SIVOM facture depuis janvier 2019, le montant de la TVA sur le prix des repas livrés à la cantine scolaire.

Le prix des repas est ainsi passé de 4.50 € à **4.74 €**.

M.FAIVRE demande pourquoi la TVA s'applique désormais.

Mme le Maire répond que les services de l'Etat ont considéré que la restauration collective était un secteur d'activité soumis aux lois de la concurrence et que pour respecter ces règles le SIVOM devait facturer la TVA.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019 cette augmentation sera prise en charge en totalité par la commune, il convient toutefois de fixer les modalités de répartition de ce surcoût entre la commune et les familles, à compter de la rentrée 2019.

Mme le Maire propose de répercuter une augmentation de 10 centimes aux familles et de prendre à la charge de la commune les 14 centimes restants.

M.FAIVRE regrette que les repas ne puissent pas être annulés par les familles la veille pour le lendemain. Selon lui le système actuel pénalise financièrement les familles et favorise le gaspillage.

Mme le Maire indique qu'une réflexion est menée en partenariat avec le SIVOM pour faire évoluer le service de restauration.

Après discussion, Mme le Maire soumet au vote les tarifs pour la rentrée 2019 :

Nombre d'enfant (s)	Prix repas facturé par la commune aux familles, à compter septembre 2019	Reste à charge commune à compter septembre 2019
1	3.40 €	1.34 €
2	3.33 €	1.41 €
3	3.30 €	1.44 €
4	3.26 €	1.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'approuver les tarifs proposés:

Votants : 23	Pour : 22	Contre : 1 (S.FAIVRE)	Abstention : 0
Adopté à la majorité			

## VII) DEMANDES DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL HAUTE GARONNE :

### 1) Jardin partagé :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire indique que dans le cadre du projet citoyenneté, un groupe d'habitants de la commune envisage la création d'un jardin partagé.

Sur une parcelle délimitée, des végétaux seront plantés et une aire de repos/ pique-nique aménagée.

Pour mener à bien ce projet, l'achat de matériel (grillage, piquets acacia, tuyaux arrosage, rondins de bois, outils jardinage, brouettes ...) est nécessaire.

Mme le Maire propose aux élus de demander une subvention pour le financement de ces investissements.

Le Conseil Municipal, retient cette proposition à l'unanimité :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## 2) Equipements salle associations Moulin Capla :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe qu'une demande de subvention sera également faite auprès du Conseil Départemental pour financer l'achat d'équipements destinés à la salle des associations, au Moulin.

Le Conseil Municipal, retient cette proposition à l'unanimité :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VIII) ADMISSION EN NON VALEUR :

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire soumet au vote du conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur adressée par la Trésorerie, pour un montant total de 1.60 €.

Votants : 23	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 5
(Y.AUDOUIN, C.GAC, R.SANTA-CRUZ, A.RUQUET, F.DESPIERRE)			
Adopté à la majorité			

## IX) OPH 31: CESSIONS PAVILLONS RESIDENCE ST MARTIN

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus que l'office public de l'habitat Haute Garonne (OPH 31), envisage la cession au profit de ses locataires, de 8 pavillons situés dans la résidence St Martin (rue des badorques). Elle précise que les locataires qui ne donneraient pas de suite positive à cette proposition, auront la possibilité de se maintenir dans leur logement.

L'OPH 31 sollicite l'avis de la commune sur ce projet de cession.

Mme le Maire demande aux élus qui sont dans un conflit d'intérêt de ne pas prendre part au vote.

Mme CROS se dit opposée à cette cession, au motif que ces logements ont été financés par de l'argent public, en faveur des populations financièrement modestes. Cette destination doit être maintenue.

Ce projet de cession est rejeté à la majorité.



Votants : 21 (R.SANTA-CRUZ et S.FAIVRE ne prennent pas part au vote) Pour : 0 Contre : 16

Abstentions : 5 (Y.AUDOUIN, F.DESPIERRE, M.LOURDE, J.FOING, A.RUQUET)  
Rejeté à la majorité

### QUESTIONS DIVERSES :

#### 1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Un courrier du syndicat mixte Haute Garonne Numérique informe la commune que le prestataire (Fibre 31), a entrepris les premières démarches sur la commune, en vue du déploiement de la fibre optique.

#### 2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

ENEDIS a informé la commune d'une demande d'un particulier qui souhaite supprimer une ligne aérienne alimentant sa maison, au motif que l'alimentation se fait en souterrain.

Cette dépose de réseau nécessitant une délibération, Mme le Maire demande l'autorisation aux élus d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Autorisation donnée à l'unanimité.

Elle soumet ensuite ce projet de dépose de réseau au lieu-dit « Pistolet », au vote.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### 3) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus qu'elle a déposé une plainte au nom du conseil municipal suite aux propos d'un tiers affichés sur Facebook, ayant qualifié de « xénophobe » la politique de la commune.

Séance levée à 21h10.

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire de séance,

Sylvie MAILHOL